



Conditions générales du service « Facture électronique » pour les clients professionnels et entreprises disposant d'un contrat de fourniture auprès d'ÉS énergies Strasbourg.

Article 1 – Description du service

Le service **Facture électronique** permet au client qui y a souscrit de recevoir sous format électronique, ses factures ÉS en remplacement de leur envoi par courrier postal sur support papier.

Mise à disposition sous format PDF certifié, la facture électronique a la même présentation et le même contenu que la facture papier. Elle est disponible à la même date que la facture papier et la date de paiement par prélèvement automatique est identique.

Dès son établissement, la facture électronique est accessible dans l'Espace client du souscripteur. L'accès à ce site internet est sécurisé par un identifiant et un mot de passe. La facture électronique est disponible dans l'Espace client, 24h/24, 7 jours sur 7, hors incident technique, à partir de tout support informatique connecté à Internet et disposant du logiciel Acrobat reader.

Un courrier électronique informe le client de la disponibilité de sa facture sur son Espace client. L'historique des factures se constitue progressivement à partir de la délivrance de la première facture électronique et reste disponible pendant la durée du contrat. Les factures sont consultables et téléchargeables dans l'Espace client pendant 5 ans à compter de l'édition de la Facture.

Si le client souhaite conserver plus longtemps le fichier de ses factures, il lui appartient de procéder lui-même à leur archivage dans ses propres ressources de mémoire.

Article 2 - Modalités de souscription

La souscription au service s'effectue en ligne sur le site Internet d'ÉS.

Le client doit avoir accès à Internet et disposer d'une adresse électronique.

Il doit remplir une condition préalable :

- disposer d'un Espace client qu'il aura préalablement créé à partir du site internet d'ÉS.

L'adresse électronique d'envoi de la facture est celle choisie par le client pour accéder à son Espace client et lui servant d'identifiant. Une fois la souscription terminée, ÉS envoie, à ladite adresse électronique, la confirmation de l'activation du service **Facture électronique**. La souscription est effective et la première facture est fournie au client dans les conditions de délai précisées à l'article 6 des présentes conditions.

Il appartient au client de modifier dans son espace client les coordonnées d'envoi des factures électroniques et d'accès à l'espace client afin d'assurer la continuité de la mise à disposition de ces factures électroniques et afin de pouvoir continuer à recevoir par courrier électronique la notification de la mise à

disposition de ses factures au format électronique dans l'espace client. Si le client ne procède pas à cette modification de coordonnées, les factures continueront de lui être déposées dans son Espace client, aux dates prévues. Il ne pourra cependant plus recevoir le courrier électronique l'informant de la mise à disposition de sa facture.

Article 3 - Conditions tarifaires

Le service est gratuit : souscription, notification et consultation (hors coût des connexions Internet qui sont à la charge du client).

Article 4 - Conditions de souscription

Ce service est réservé aux clients, personnes physiques ou morales, assujetties à la TVA et ayant souscrit un contrat de fourniture dans le cadre de leur activité professionnelle.

Le client certifie la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de sa souscription au service et garantit ÉS Énergies Strasbourg à cet effet, contre tout dommage de quelque nature qu'il soit, toute plainte ou action en justice émanant de tiers.

Cette garantie, due par le client à ÉS, couvre les condamnations de toutes natures ainsi que les indemnités, les dommages et intérêts, les honoraires d'avocat et les frais de justice.

Article 5 - Statut du service

La facture électronique est le document légal justificatif de l'appel à paiement émis par ÉS, au même titre que la facture papier.

Le format électronique et l'environnement Internet pourront conduire ÉS à différencier la facture électronique de la facture papier pour mieux l'adapter aux besoins des clients. Au cas où un souscripteur du service **Facture électronique** souhaiterait revenir à la facture papier, il ne pourrait prétendre à bénéficier de la présentation propre à la facture électronique.

Le client peut imprimer sa facture à partir du fichier PDF sur son imprimante. Cette impression ne peut constituer un justificatif fiscal.

En cas de besoin, ÉS peut fournir un duplicata papier de la facture qui sera facturé conformément au prix mentionné au catalogue des services d'ÉS : le client doit en faire la demande par tout moyen de son choix.

Les règles s'appliquant à la facture électronique sont les mêmes que pour la facture papier, notamment en ce qui concerne la responsabilité d'ÉS.

Article 6 - Activation du service Facture électronique

Le service prend effet à la date de souscription par le client. Le premier envoi de la facture électronique sera effectué à la date qui aurait été celle de la prochaine facture papier du client. Toutefois, si le délai entre la demande du client et la prise en compte définitive des diverses inscriptions nécessaires est trop court, ÉS adressera au client une dernière facture papier avant l'activation du service.

En cas de facture nécessitant un contrôle ou des explications particulières, ÉS se réserve par ailleurs la possibilité, à titre

ÉS Énergies Strasbourg S.A.

Capital de 6 472 800 Euros • 37, rue du Marais Vert • F-67932 Strasbourg • Cedex 9

RCS Strasbourg B 501 193 171 • APE 3514 Z • CCP Strasbourg 1150 K • No d'identification Intracommunautaire (TVA) FR 82501193171

Tél + 33 (0) 3 88 20 60 50 • Fax + 33 (0) 3 88 20 60 10 • www.es.fr



exceptionnel, d'adresser cette facture sous forme papier par envoi postal.

Article 7 - Fin du service

Résiliation par le client : le souscripteur peut demander la résiliation du service à tout moment. La résiliation de ce service implique automatiquement le retour à l'envoi de factures papier par courrier postal ou bien à la souscription du service Facture électronique.

La facture étant l'appel à paiement des montants liés au contrat d'utilisation des services d'ÉS, la résiliation de ce contrat de base emporte résiliation du service **Facture électronique**. ÉS Énergies Strasbourg adresse alors au client une dernière facture sous forme papier par courrier postal.

La résiliation de la souscription à l'Espace client entraîne automatiquement la résiliation de la souscription au service **Facture électronique**.

La résiliation par ÉS : si le client ne reçoit pas les factures électroniques à l'adresse mail indiquée ou bien s'il ne mentionne pas le changement d'adresse mail, ÉS se réserve la possibilité de résilier le service facture électronique du client.

ÉS Énergies Strasbourg S.A.

Capital de 6 472 800 Euros • 37, rue du Marais Vert • F-67932 Strasbourg • Cedex 9
RCS Strasbourg B 501 193 171 • APE 3514 Z • CCP Strasbourg 1150 K • No d'identification Intracommunautaire (TVA) FR 82501193171
Tél + 33 (0) 3 88 20 60 50 • Fax + 33 (0) 3 88 20 60 10 • www.es.fr

es.fr